

EN PREAMBULE

Monsieur le maire explique avoir sollicité le percepteur pour une analyse financière des comptes de la commune. En effet, cette analyse a pour objectifs de faire le bilan des 4 années écoulées et des tendances financières qui se dégagent, tant au niveau du fonctionnement que de l'investissement (analyse rétrospective), mais aussi de permettre de dégager les marges de manœuvre, pour les années à venir. L'intérêt est de pouvoir, grâce à cet outil, savoir quelles sont les forces et faiblesses de la commune et les possibilités d'investissement sur la durée du mandat. Cette analyse financière comporte une partie relative à la fiscalité. Deux simulations ont été demandées : à produit constant (baisse des taux de fiscalité directe locale) et à taux constants (augmentation des bases qui engendre une légère inflation des produits).

Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Stéphane BESSIN, percepteur de la trésorerie de Lombez, pour qu'il présente son analyse financière. Ce document est annexé au présent procès verbal.

Dans cette présentation rétrospective, Monsieur BESSIN explique que la capacité d'autofinancement (CAF) de la commune est en baisse en raison d'un accroissement de charges (+19.5%) plus rapide que des recettes (+9.6%). Concernant la fiscalité directe locale, elle repose pour 93% sur les ménages. La fiscalité communale ajoutée à la fiscalité communautaire est plus élevée que la moyenne nationale. La politique municipale d'investissement de ces dernières années a été soutenue. Malgré tout, le financement disponible de la commune progresse pour atteindre en 2014 : 794K€, et permet d'accroître le fonds de roulement. L'endettement quant à lui est en augmentation en raison d'une part, des nombreux investissements réalisés ces dernières années et d'autre part, de la reprise d'une partie de la fiscalité relevant des voiries de centre bourg (compétence transférée par la communauté de communes à ses communes membres en 2014). Monsieur BESSIN précise qu'à l'avenir le remboursement de la CAF pourrait passer par une maîtrise des charges réelles de fonctionnement plus qu'une augmentation des recettes. En effet, il semblerait que les recettes générées par l'encaissement des droits de place, des loyers, des abonnements à la médiathèque aient atteint leur maximum. Dans le même temps, il semblerait que la progression des dotations de l'Etat ne sera plus du niveau de ce qu'elle a été par le passé, voire régressera. Ainsi il ne resterait à la commune que la possibilité d'actionner le levier fiscal. Monsieur le Maire précise que ce n'est absolument pas la volonté de la municipalité dans un contexte de crise financière et d'effort fiscal de la part des ménages déjà élevé. Monsieur BESSIN ajoute qu'en matière d'investissement le recours à l'emprunt devra être mesuré. Pour autant les conditions financières actuelles plutôt favorables pourraient permettre à la commune de renégocier certains de ses prêts et de financer à moindres frais ses dépenses nouvelles. Monsieur BESSIN expose ensuite son analyse prospective, il conclut en précisant que la commune de SAMATAN dispose de ressources non négligeables, mais également de charges conséquente. Les simulations effectuées montrent une réelle différence sur le niveau financier futur de la commune, suivant la politique fiscale adoptée. Une reconduction des taux d'imposition de 2014 lui permettrait de dégager des ressources suffisantes pour maintenir ou accroître sa CAF, et donc son niveau d'investissement. Une stagnation du produit fiscal en revanche la contraindrait à limiter ses investissements, les excédents dégagés étant insuffisants pour couvrir le seul remboursement de la dette. Le niveau de financement des investissements de la commune dépendra de sa capacité à maîtriser les charges de fonctionnement et à dégager des ressources supplémentaires, dans un contexte difficile où l'Etat semble vouloir diminuer le montant des dotations allouées aux collectivités territoriales. Le recours de l'emprunt est envisageable pour la commune, à coupler avec le fonds de roulement, mais dans ce contexte il conviendra d'anticiper les conditions de son remboursement. Monsieur le Maire confirme que les investissements devront être raisonnables pour ne pas engendrer d'emprunt important et amenuiser le fonds de roulement. Il reprend l'exemple de la salle multisports qui demanderait un effort financier trop important pour les finances communales.

Le Maire et son conseil remercient Monsieur Bessin pour le travail fourni et pour sa présence ce soir. Ce dernier quitte l'assemblée. Monsieur le Maire demande aux élus de prendre en compte ces constats dans le cadre de la préparation budgétaire 2015.

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 19 FEVRIER 2015

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité, avec les modifications suggérées par Mme Gintrand, transmises par mail avant la séance.

Détail du vote

Votants 17	Pour 17	Contre 0	Abstention 0	DÉCISION ADOPTÉE À L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

M Long, appelé pour une intervention des pompiers, quitte la salle.

2/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter le budget général primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2014 qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

L'assemblée délibérante :

➤ Déclare à la majorité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	DÉCISION ADOPTÉE À LA MAJORITE
16	15	0	1	

Mme Gintrand (qui a donné procuration à M Bonneil) à fait part de son désir de s'abstenir.

3/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Maire présente le réalisé de l'exercice (document joint, intitulé « compte administratif »). Il insiste sur la nécessité de faire une comptabilité analytique qui permet de connaître le bilan financier de chaque activité, action, service. Il met en évidence que le réalisé a été fidèle aux prévisions. Et indique que la balance est excédentaire en fonctionnement (+162 747.62€) et en investissement (+190 460.64€). L'excédent global pour l'exercice 2014 est de 353 208.26€.

Monsieur le Maire quitte la salle et Madame Dupire, soumet au vote des conseillers municipaux les chiffres ci-dessous, retraçant le compte administratif 2014 de la commune de Samatan, conforme au compte de gestion établi par le percepteur

INVESTISSEMENT 2014

en bleu les écritures d'ordre

en noir les écritures réelles

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Désignation	Prévu	Réalisé	% réa
16	Emprunts et dettes assimilés (capital à rembourser)	230 945,00 €	226 670,04 €	98,1
20	Etudes	9 000,00 €	3 720,00 €	41,3
204	Subv façades	1 500,00 €	- €	0,0
21	Petits travaux	836 800,00 €	613 186,47 €	73,3
23	Gros travaux (opérations)	138 400,00 €	77 852,18 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections(trx en régie)	50 000,00 €	49 347,27 €	98,7
OO1	Solde d'exécution de la section investissement (report)	368 335,00 €	- €	0,0
	TOTAL DEPENSES	1 634 980,00 €	970 775,96 €	59,4

Recettes d'investissement				
Chapitre	Désignation	Prévu	Réalisé	% réa
10	FCTVA, TA, excédent fonctionnement capitalisé	296 435,00 €	279 402,71 €	94,3
13	Subventions d'investissement (aides pour réalisation projets)	525 700,00 €	420 311,69 €	80,0
16	Emprunts encaissés	308 880,00 €	300 000,00 €	97,1
O24	Produits de cessions (vente terrains)	22 068,80 €	- €	0,0
O21	Virement de la section fonctionnement	364 511,00 €	- €	0,0
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	161 522,80 €	161 522,20 €	100,0
	TOTAL RECETTES	1 634 980,00 €	1 161 236,60 €	71,0

FONCTIONNEMENT 2014

en bleu les écritures d'ordre

en noir les écritures réelles

Dépenses de fonctionnement				
Chapitr e	Désignation	Prévu	Réalisé	% réa
11	Charges à caractère général	634 000,00 €	633 909,05 €	100,0
12	Charges de personnel	1 051 800,00 €	1 004 422,75 €	95,5
14	Atténuations de produits fiscaux (FNGIR)	61 000,00 €	60 141,00 €	98,6
65	Participations (indemnités, sdis, gcsms, syndicats, asso)	424 231,00 €	424 027,64 €	100,0
66	Charges financières (intérêts emprunts...)	112 000,00 €	111 391,79 €	99,5
67	Charges exceptionnelles (péril, remb taxes urba)	41 000,00 €	492,16 €	1,2
O22	Dépenses imprévues (DM déduites/35000€ prévus au BP)	2 500,00 €	- €	0,0
O23	Virement à la section investissement	364 511,00 €	- €	0,0
O42	Opérations d'ordre	161 522,80 €	161 522,20 €	100,0
	TOTAL DEPENSES	2 852 564,80 €	2 395 906,59 €	84,0

Recettes de fonctionnement				
Chapitr e	Désignation	Prévu	Réalisé	% réa
13	Atténuations de charges (avoirs, remboursements pers.)	17 000,00 €	11 049,70 €	65,0
70	Recettes médiathèque, concessions, RODP	34 700,00 €	25 590,00 €	73,7
73	Impôts locaux, taxes, droits de place et stationnement	997 390,00 €	1 042 437,97 €	104,5
74	Dotations de l'Etat et des collectivités partenaires	966 610,00 €	992 924,10 €	102,7
75	Loyers et locations matériel, salles	358 000,00 €	351 646,73 €	98,2
76	Produits financiers (parts sociales CA)	70,00 €	54,29 €	77,6
77	Produits exceptionnels (vente terrains, matériel, remb sinistres)	117 068,60 €	85 604,15 €	73,1
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000,00 €	49 347,27 €	98,7
OO2	Résultat de fonctionnement reporté	311 726,00 €	- €	0,0
	TOTAL RECETTES	2 852 564,60 €	2 558 654,21 €	89,7

Détail du vote

Votants 15	Pour 14	Contre 0	Abstention 1	DECISION ADOPTÉE À LA MAJORITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

Mme Gintrand (qui a donné procuration à M Bonneil) à fait part de son désir de s'abstenir.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

4/ QUESTIONS DIVERSES

➤ **Planning de permanence des élus le week end et de tenue des bureaux de vote**

Ils circulent pour être complétés

➤ M Bonneil demande si un rendez-vous est programmé avec le grain à moudre pour la **révision de la convention de mise à disposition** de Dany Déjean. Monsieur le Maire lui rappelle les difficultés lors de la signature de la première convention et explique que le travail de la commission culture sur cette convention est en cours. Monsieur Bonneil exprime les inquiétudes du grain à moudre à ce sujet. Monsieur le Maire explique que les inquiétudes sont des deux côtés et met en évidence la masse salariale élevée du service culturel et indique la fin du CAE au mois d'août 2015 et l'impossibilité de le reconduire.

➤ M Bonneil évoque le **mauvais état du parking en sable** derrière carrefour et weldom. Mme Dupire et M Villate signalent que des travaux sont régulièrement réalisés sur ce parking, qu'il est impossible de modifier le revêtement (zone qui doit rester perméable en cas d'inondation) et que de fait dès qu'il y a des intempéries, il se dégrade rapidement. Des efforts constants seront faits pour maintenir ce parking, très utilisé lors des marchés et des manifestations communales, en bon état.

Liste des délibérations prises lors de la séance du 16 mars 2015

- 1/ Vote du compte de gestion 2014
 2/ Vote du compte administratif 2014

H. LEFEBVRE	H. DUPIRE	JP. LAFFONTAN	J. ROUDIE
AI. BESSAT	M. Ch. BISOGNANI DONNE POUVOIR A M BESSAT	A. DUVAL DONNE POUVOIR A MME GIMENEZ	N. GIMENEZ
P. LONG (quitte l'assemblée en cours de séance)	C. DAIGNAN DONNE POUVOIR A MME BENEDET	D. VILLEMUR ABSENT	A. BENEDET
F. DARNAUD DONNE POUVOIR A M LEFEBVRE	M. JANEL	V. MASSIOT	J. FACCA ABSENT
JL BONNEL	D. VILLATE	C. GINTRAND BOUSQUET DONNE POUVOIR A M BONNEIL	